

# COOPABANQUE

Agence de banque à distance

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES

applicables aux  
PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES  
des PARTICULIERS

1<sup>er</sup> juillet 2009

Société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable  
Courtier en assurance N° ORIAS 07 005 463

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot  
BP 211 - 92002 NANTERRE cedex  
RCS Nanterre B 349 974 931  
Médiateur au siège social de l'Établissement

GRUPE BANQUE POPULAIRE

Réf. FVG - édition mars 2009, Imprimé sur papier recyclé.

## LES OPÉRATIONS DE BOURSE

■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons	gratuit
■ Relevé à la demande	10 €
■ Relevé mensuel de portefeuille	25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille	15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse	gratuit
■ Achat et vente d'actions européennes	
▪ Commissions de Bourse : 1 %	minimum 11,00 €
■ Opérations sur titres	
▪ Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements et Parts C	gratuit
▪ Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes	15,00 €
■ Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes <sup>(1)</sup> )	
▪ Commission fixes par ligne	gratuit
▪ Droits de garde standard * :	
▶ l'année d'ouverture du compte	gratuit
▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif	gratuit
▶ pour les titres, dégressifs par tranche :	
≤ 50 000 €	0,239 %
de 50 001 € à 100 000 €	0,203 %
de 100 001 € à 150 000 €	0,179 %
> 150 000 €	0,120 %
minimum de perception	33,49 €
<small>(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000. * Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).</small>	
■ Transfert de titres vers une autre banque	
Par ligne avec un minimum de	11,96 €
■ PEA Plan d'Épargne en Actions	
Frais de transfert	92,99 €

## LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

■ Virements en Euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et/ou SEPA <sup>(1)</sup>	
▪ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA <sup>(1)</sup> émis (avec IBAN et BIC du bénéficiaire obligatoires) jusqu'à 50.000 €	2,20 €
En cas de renseignements incorrects (absence d'IBAN et de BIC), une commission de réparation de 18 € sera facturée + frais éventuels réclamés par la banque du bénéficiaire.	
▪ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA <sup>(1)</sup> reçu jusqu'à 50.000 €	gratuit
En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission de réparation de 18 € sera facturée.	
■ Autres virements étrangers et européens en Euros émis et reçus <sup>(2)</sup>	18,30 €
■ Autres virements étrangers et européens en devises émis et reçus <sup>(2)(3)</sup>	18,30 €
■ Chèque émis vers l'étranger <sup>(2)(3)</sup>	
▪ Commission de paiement :	22 €

■ Remise de Chèque payable sur l'étranger <sup>(2)(3)*</sup>	
▪ Jusqu'à 3.000 €	8 €
▪ Au-delà de 3.000 €	22 €
<small>* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne. (1) Inclut la Suisse. (2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €. (3) + commission de change due pour toute opération ayant comporté une conversion de devises - jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4 € - au-delà : 16 €.</small>	
■ Change	
▪ Achat/vente de billets : frais fixes	5,34 €
▪ Achat/Vente de chèques de voyage : en devises : 1,00 % en Euros : 1,50 %	

## LES SERVICES AUX PERSONNES PROTÉGÉES

Les conditions générales sont applicables sauf en cas de signature avec le mandataire judiciaire d'un des 3 forfaits ci-dessous :

▪ Convention <b>Astel Référence</b>	Abonnement 1,70 €/mois
▪ Convention <b>Astel Liberté</b>	Abonnement 3,40 €/mois avec carte
▪ Convention <b>AT Services</b>	Abonnement 2,60 €/mois

Offres groupées de prestations comprenant en sus des services gratuits définis aux conditions générales, les services suivants :

- Virements occasionnels et permanents internes au Crédit Coopératif ou vers un autre établissement, en nombre illimité,
- Frais d'émission de chèque de banque
- Carte de retrait interbancaire à autorisation systématique : avec gratuité des retraits d'espèces dans les DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires et des 7 premiers retraits dans les DAB des autres banques (0,98 € au delà).

## LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

■ Facilités de caisse et prêts personnels	
▪ Facilité de caisse	
Seuil minimal de perception des agios	1 €/trimestre
▪ Facilité budgétaire <sup>(1)</sup>	
Taux nominal annuel TBB <sup>(2)</sup> du Crédit Coopératif + 6,40 % = 13,80 % actuellement	
Frais de mise en place : 1 % du montant de la facilité	
Perception minimale 13 € maximale 30 €	
▪ Découvert non autorisé :	
non convenu ou non formalisé d'une durée inférieure à 3 mois	
Taux nominal annuel TBB <sup>(2)</sup> du Crédit Coopératif + 8,40 % = 15,80 % actuellement	
Le taux est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt de compte. Le relevé de compte précise le TEG (Taux Effectif Global) appliqué. A titre d'exemple : pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 100 € pendant 10 jours au taux annuel de 15,80 %, le TEG annuel ressortira à 17,04 %	
<small>(1) Durée 2 ans (renouvelable). (2) Taux de base (TBB) du Crédit Coopératif au 31/12/08 : 7,40 % susceptible de modifications.</small>	
▪ Prêts personnels	
Conditions personnalisées dans le contrat <sup>(3)</sup>	
<small>(3) le TEG est indiqué sur l'offre préalable. Les frais de dossiers s'élèvent à 150 € maximum</small>	
▪ Prêt Personnels Étudiants	
Conditions personnalisées dans le contrat <sup>(4)</sup>	
<small>(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €</small>	

■ Prêts immobiliers et d'épargne logement	
▪ Prêt à taux fixe et à taux zéro	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(1)</sup>
▪ <b>PREVair</b> Développement durable	conditions personnalisées dans le contrat
▪ Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans	
taux de l'épargne majoré de :	▪ 1,50 % pour le CEL <sup>(2)</sup> ▪ 1,70 % pour le PEL <sup>(3)</sup>

Frais de modification du contrat de prêt initial 300,00 €

Pénalités de retard sur échéances impayées : taux initial +3 %

■ Assurances Emprunteurs pour prêt immobiliers*	
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Incapacité de travail - Perte d'emploi	
Barème variant selon l'âge et le risque assuré :	
Cotisation de 0,11 % à 2,40 % par tranche d'âge	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions depuis le 01/01/2007, susceptibles de modifications.</small>	

■ Assurances Emprunteurs pour prêt personnels et à la consommation*	
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Taux fixe : 0,40 %	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions au 1<sup>er</sup> octobre 2008, susceptibles de modifications.</small>	
■ L'OFFRE JEUNES SOLIDAIRE - AGIR 18/28	
■ Un pack, réservé au 18/28 ans, pour être solidaire et autonome à la fois	

Compte à vue, carte Bleue Visa Agir à débit immédiat et/ou carte Visa Electron Agir	
Gestion des comptes par Internet (Cooponet), livrets solidaires Agir	
Ecolico, facilité de caisse*	forfait 2,45 € /mois
<small>* Sous réserve d'acceptation de la banque.</small>	
▪ Option Sécurival si Pack Agir 18/28	18,20 €/an
durée minimum du contrat : 1 an	

Crédit Coopératif  
la Banque au Cœur des solidarités  
[agiravecledroitcooperatif.coop](http://agiravecledroitcooperatif.coop)  
Tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.  
Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 3 mois avant la date de mise en application.



Chère cliente, cher client,

Nous portons dès à présent à votre connaissance les conditions tarifaires applicables à nos principaux services et opérations bancaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Ces conditions générales sont disponibles dans votre agence, et sur notre site internet : [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Pour 2009, après une stabilité de nos tarifs depuis dix-huit mois, nous sommes en mesure de maintenir les prix d'un grand nombre de services automatisés tout en réajustant les tarifs de quelques opérations ayant nécessité la mise en place de dispositifs de sécurisation accrue. Il s'agit en particulier du renforcement de la protection des transactions via Internet.

Notre objectif de banque coopérative est, comme à l'accoutumée, d'encourager la fidélité de nos clients, d'inciter à l'usage des moyens les moins coûteux, les mieux sécurisés, tout en continuant à figurer parmi les banques dont les tarifs sont les plus modérés.

Votre conseiller reste bien entendu à votre écoute pour répondre à toute demande d'information et vous apporter les conseils et précisions que vous souhaiteriez. Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par le Crédit Coopératif et, notamment, ses produits solidaires.

En vous remerciant de votre confiance et votre fidélité.

Bernard LABROUSSE  
Directeur Général Délégué



## VOTRE BANQUE EN LIGNE

### ■ Service sans abonnement

**COOPAFIL\*** 08 92 68 45 68  
Services téléphoniques de gestion de comptes  
\* Coût de la communication **0,34 €/mn**

### ■ Service sur abonnement

**Coop@net**,  
service de banque en ligne : [www.coopanet.coop](http://www.coopanet.coop)  
▪ option gestion de comptes et virements **gratuit**  
▪ option placements **+2,00 €/mois**  
(OPCVM, actions et obligations en Bourse) :  
avec réduction sur le prix des ordres en Bourse  
dont minimum ramené à **10,00 €**  
▪ sécurisation des échanges sur internet **SESAME** :  
Sésame Crédit Coopératif (lecteur et carte\*) **gratuit**  
Fourniture de lecteur supplémentaire **5,90 €**  
Reconfection carte Sésame Crédit Coopératif **5,90 €**  
Réédition code confidentiel **4 €**

(\*) fourniture d'une carte dédiée si le client n'est pas titulaire d'une Carte Bleue Visa

## LES SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

### ■ Les principaux services gratuits

▪ Ouverture de compte **gratuit**  
▪ Tenue de compte<sup>(1)</sup> **gratuit**  
▪ Changement d'adresse **gratuit**  
▪ Transfert de compte entre agences Crédit Coopératif **gratuit**  
▪ Fourniture et expédition de carnets personnalisés de remises de chèques **gratuit**  
▪ Frais d'envoi carte bancaire **gratuit**  
▪ Relevé de compte mensuel **gratuit**  
▪ Versement et retrait d'espèces au guichet **gratuit**  
▪ Remise de chèques **gratuit**  
▪ Paiement de chèques **gratuit**  
▪ Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT) **gratuit**  
▪ Virement entre comptes Crédit Coopératif **gratuit**  
▪ Mise en place d'un virement permanent **gratuit**  
▪ Mise en place d'autorisation de prélèvement **gratuit**  
▪ Paiement de prélèvement **gratuit**  
▪ Frais de clôture de compte **gratuit**  
▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté **gratuit**

*Date de valeur*

▪ Versement et retrait d'espèces au guichet **jour**  
▪ Paiement de chèques **jour**  
▪ Virement reçu **jour**  
▪ Paiement de prélèvement **jour**  
▪ Remise de chèques **2 jours ouvrés**

(1) Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de **4,01 € / mois**.

### ■ Les Virements externes

▪ Virement occasionnel avec RIB **2,20 €**  
▪ Virement européen SEPA (SCT) **2,20 €**  
▪ Virement externe par Coopanet **gratuit**  
▪ Virement permanent **0,30 €**  
▪ Modification d'un virement permanent **2,40 €**

### ■ Les Opérations diverses

▪ **ECOCLICO**  
Alimentation automatique des comptes d'épargne à partir du compte-chèques **abonnement/mois 0,36 €**  
▪ Relevé de compte bi-mensuel/mois **1,60 €**  
▪ Relevé de compte décadaire **2,80 €**  
▪ Relevé de compte quotidien, par envoi **0,90 €**  
▪ Expédition de chéquier à domicile **Frais de timbre recommandé simple**  
▪ Frais de transfert CEL, PEL, PEP **61,00 €**  
▪ Délivrance d'un chèque de banque **14,00 €**  
▪ Recherche de document ou photocopie de chèque **17,60 €**  
▪ Recherche de document ou de chèque de + d'un an **28,00 €**  
▪ Photocopie supplémentaire **1,00 €**  
▪ Demande de renseignements notariaux **140,00 €**  
▪ Dossier de succession  
si avoirs < 450 € **gratuit**  
de 451 € à 2000 € **110,00 €**  
de 2001 € à 15.000 € **220,00 €**  
> 15.000 € **450,00 €**

### ■ Les incidents sur compte

▪ Chèque remis, revenu impayé<sup>(1)</sup> **14,00 €**  
▪ Opposition sur chèque **17,00 €**  
▪ Opposition sur une série de chèques **34,00 €**  
▪ Opposition sur prélèvement (par lettre d'opposition) **15,00 €**  
▪ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 € **30,00 €**  
▪ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 € **50,00 €**  
▪ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois **13,00 €**  
▪ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire **20,00 €**  
▪ Commission pour RIB inexploitable **12,00 €**  
▪ Rejet de prélèvement (faute de provision) **20,00 €**  
plafonné au montant du rejet  
▪ Frais de tenue de compte inactif depuis + de 3 mois/trimestre **5,00 €**  
▪ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt **98,00 €**  
▪ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte **98,00 €**  
▪ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers) pour main levée **12,00 €**  
▪ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 18 commissions/mois) **7,00 €**

concerne toute opération au crédit ou au débit nécessitant une intervention manuelle : opération sur compte en ATD, opération générant un compte débiteur non autorisé, remise de chèque non imputable en automatisé.

(1) Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

### ■ Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques

**forfait 3,50 €/mois**

Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité  
▪ Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

### ■ Droit au compte

▪ Service défini par décret D312-5 et 312-6 du CMF **gratuit**  
Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert au Crédit Coopératif sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.

Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

## LES CARTES BANCAIRES

▪ Carte bleue internationale Visa-**Carte Agir<sup>(1)</sup>/an\***  
✓ à débit immédiat **26,00 €**  
✓ à débit différé **34,00 €**  
▪ Carte Premier/an (*pas de droit d'entrée*) **98,00 €**  
▪ Carte de retrait/an **16,00 €**  
▪ Carte Electron **32,00 €**  
▪ Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires **gratuit**  
▪ Retrait espèces dans autres DAB Zone Euro (au-delà de 7/mois/compte) **0,98 €**  
▪ Modification ponctuelle du plafond de paiement **5,00 €**  
▪ Retrait DAB hors Zone Euro **4,20 €**  
▪ Paiement par carte Zone Euro **gratuit**  
▪ Paiement par carte hors Zone Euro :  
2,10 % de l'opération **minimum 2,10 €**  
▪ Réédition du code confidentiel **8,00 €**  
▪ Opposition sur carte (perte ou vol) **17,00 €**  
▪ Reconfection de carte **11,40 €**  
▪ Restitution de carte après capture dans un DAB **39,00 €**  
▪ Opposition sur carte (usage abusif) **39,00 €**

\* Tarif réduit pour la 2<sup>e</sup> carte d'un compte joint.

(1) Carte bleue solidaire du Crédit Coopératif. Elle permet d'aider une association humanitaire : le Crédit Coopératif lui verse 3 € à la souscription et 0,06 € à chaque retrait.

## LES SERVICES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE

### ■ SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :

▪ moyens de paiement : espèces, carte bancaire, chéquier  
▪ objets personnels : clés de la résidence principale et de véhicule Bonus Eco et papiers d'identité.  
▪ extension garantie constructeur  
▪ indemnisation casque moto **26,00 €/an**  
Compte individuel et compte joint

### ■ ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts

Cotisation de 18 à 64 ans : **0,50 %/an** du montant du découvert autorisé

### ■ GAV

Garantie Accidents de la vie voir conditions en agence

### ■ FIDELIA Assistance

Assistance aux personnes, aux véhicules en France ou à l'étranger voir conditions en agence